



TEMPS DE PAUSE APRES SIX HEURES DE TRAVAIL

Par **nonor**, le **04/09/2014** à **10:06**

JE SUIS AGENT DE SECURITE; JE TRAVAIL PAR VACATION DE 17H00 A 01H00 OU DE 01H00 A 08H15 OU 12H00 LES SAMEDIS ET DIMANCHES; pendant ces vacances je fait trois rondes de 45 mns environ. LE RESTE DU TEMPS JE SUIS A L accueil, surveillance des cameras, telephone alarmes. LE TEMPS PASSE A L ACCEUIL EST IL CONSIDERE COMME TRAVAIL OU REPOS OU PAUSE; actuellement aucune pause et aucune remuneration. QUAND PENSEZ VOUS ET L EMPLOYEUR EST IL EN FAUTE ET DOIT T'IL ME REMUNERER; A SAVOIR PENDANT CES TEMPS DE TRVAIL JE SUIS TOUT SEUL AUCUNE AUTRE PERSONNE AU ALENTOUR DANS LE SITE

suite a votre reponse, je ne suis pas payé 45 mns, je suis payé sur la base de 151 heures. JE DEMANDE SIMPLEMENT SI POUR 7H15 J'AI DROIT A 20MNS DE PAUSEMALGRE LE TEMPS PASS2 A L'ACCUEIL.

Par **moisse**, le **04/09/2014** à **20:14**

Bonjour à vous aussi et sans crier.
A vous lire vous êtes payé 3 fois 45 minutes par jour de travail.
Je n'en crois pas un mot.